

ANNEXE

Annexe à l'arrêté de modification du site Natura 2000
FR8201781 « Réseau de zones humides et alluviales des Hurtières »
(zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant la désignation du site

1 - Liste des habitats naturels justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

3140		Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.
4060		Landes alpines et boréales
6110	*	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi
6210		Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)
6230	*	Formations herbues à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
6410		Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)
6430		Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
6510		Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)
7110	*	Tourbières hautes actives
7140		Tourbières de transition et tremblantes
7210	*	Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae
7230		Tourbières basses alcalines
7240	*	Formations pionnières alpines du Caricion bicoloris-atrofuscae
91E0	*	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)
92A0		Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

Amphibiens

Aucune espèce mentionnée

Invertébrés

1092 Ecrevisse à pattes blanches *Austropotamobius pallipes*

Mammifères

Aucune espèce mentionnée

Plantes

1903 Liparis de Loesel *Liparis loeselii*

Poissons

1163 Chabot

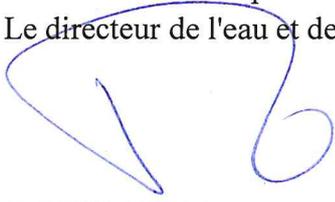
Cottus gobio

Reptiles

Aucune espèce mentionnée

Fait le **25 MAI 2021**

La ministre de la transition écologique,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,



O. THIBAUT